

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC) simplifié
2026CAF38M03A
Assurances des indemnités contractuelles d'un groupement
de commandes de Cafs de la région Auvergne Rhône Alpes



7 organismes ont décidé de se regrouper pour confier à un prestataire leurs couvertures en assurances "Indemnités contractuelles" .

Un groupement de commandes a été constitué à cet effet.

Les membres du groupement sont les suivants :

- Caf du Rhône
- Caf de l'Ardèche
- Caf de la Drôme
- Caf du Puy de Dôme
- Caf de l'Allier
- Caf de la Savoie
- Caf de la Loire et

- L'organisme coordonnateur du groupement de commandes est la CAF DE L'ISERE, sachant que le CENTRE REGIONAL DE RESSOURCES AUVERGNE-RHONE-ALPES est mandaté pour l'accompagner dans la démarche.

Le coordonnateur a reçu compétence pour gérer la procédure, signer et notifier le marché.

Le représentant légal de la CAF est le Directeur en exercice.

Chaque membre du groupement sera chargé de l'exécution de la part du marché qui lui revient (et notamment du paiement des primes d'assurances et de la gestion des contrats et des sinistres).

Les Caisses d'allocations familiales sont des organismes de droit privé soumis aux dispositions des Marchés Publics en application de l'article L 124-4 du code de la sécurité sociale et de l'arrêté du 19 Juillet 2018 concernant les marchés passés par les organismes de sécurité sociale. Le groupement est constitué en application de l'article 19 de l'arrêté précité.

Objet du marché : Le présent marché de services porte sur la souscription des contrats d'assurances indemnités contractuelles des agents (salariés et administrateurs) des Caisses d'Allocations Familiales membres du Groupement de commandes lors des déplacements professionnels et dûment détaillés au CCTP.

1- Généralités :

Référence dossier **2026CAF38M03A**

Code CPV : 66512100-3

Date limite de remise des offres : **30 SEPTEMBRE 2026 à 12H**

Acheteur - Pouvoir Adjudicateur : CAF DE L'ISERE (38)

Point de contact : achatspatrimoine@caf38.caf.fr

Durée du marché : 1 an renouvelable 2 fois 1 ans

Caractéristiques principales : **Assurances Indemnités contractuelles (Accidents corporels) des salariés et des administrateurs au cours de leur déplacement professionnel**

Procédure définie par le code de la commande publique : marché à procédure adaptée (MAPA) soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique

Conditions minimales de participation : néant

Délai de validité des offres : 90 jours à compter de la Date limite de remise des offres

2- Composition du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) :

Le DCE comprend :

le présent RC ;

l'AE et ses annexes 1 ET 2

le CCAP

le CCTP et son annexe note de présentation des organismes adhérents

L'acheteur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au DCE, au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres. Le candidat pourra faire parvenir, au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres, une demande de renseignements, à laquelle l'acheteur répondra au plus tard dans les 4 jours, au point de contact désigné ci-dessus, ou via le profil acheteur « PLACE ».

3- Documents à fournir par les candidats :

Le dossier de candidature

- Le DC1 et attestation sur l'honneur de l'aptitude à soumissionner :
 - Capacité économique et financière : fournir le chiffre d'affaires des 3 dernières années.
 - Références : marchés de même nature exécutés au cours des 3 dernières années, indiquant le montant, la date et l'acheteur public ou privé, avec attestation de bonne exécution.
 - Capacité professionnelle : certificats de qualité attestant la compétence du candidat ; effectifs humains et moyens matériels du candidat.
 - Une copie de l'agrément administratif dont la compagnie d'assurance doit être titulaire pour exercer son activité, en application de l'article L 321.1 du Code des Assurances ou une attestation de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution).

Pour les intermédiaires (courtiers, agents d'assurances,...) : documents professionnels faisant référence aux obligations suivantes :

- Attestation de garantie financière d'une société d'assurances ou d'une banque (au moins égale à 115.000 euros)

- Attestation d'assurance de responsabilité civile professionnelle en cours de validité.
- Attestation d'inscription à l'ORIAS
- Copie du mandat établi par l'assureur (ou porteur de risque) pour agir pour son compte.

Le dossier offre :

- L'offre financière, valant engagement signé par le représentant légal du candidat :
- L'annexe 2 relatives aux réserves éventuelles
- L'annexe RGPD (au CCAP) sur les modalités prises par le soumissionnaire pour remplir ses obligations.
- Un mémoire justificatif, spécifique au marché, comprenant :
 - la nature et l'étendue des garanties proposées
 - l'organisation proposée par le titulaire pour le groupement et la description de la sécurisation des données informatiques
- La description des moyens mis en place pour réduire les émissions CO2 et l'empreinte carbone dans l'exécution de la prestation

4- Remise des offres :

Les offres seront remises sur la plateforme des marchés publics <https://www.marches-publics.gouv.fr>, sous la référence du dossier indiquée en tête avant

le 30/09/2026 à 12 h00 - Seul le Dépôt des offres par voie électronique est régulier

✉ **Adresse électronique de la plate-forme :** <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Pour tout renseignement complémentaire, il conviendra d'adresser une demande écrite via le profil acheteur PLACE <https://www.marches-publics.gouv.fr> et ce, au plus tard le 22/10/2026 12h00.

5- Critères de jugement des offres :

- Critère 1 : qualité technique pondérée à 30% avec les sous-critères hiérarchisés suivants :
 - *Note sur 15 points : nature et Etendue des garanties*
 - *Note sur 10 points : Organisation proposée par l'entreprise*
 - *Note sur 5 points : sécurisation des données informatiques*
- Critère 2 : prix pondéré à 60 % ; note prix = 60 pts x prix moins-disant / prix offre concernée
- Critère 3 : Performances en matière de protection de l'environnement 10 %

6- Classement des offres :

Il est précisé que la réponse à la présente consultation comporte en elle-même l'acceptation des clauses du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP). Cependant, l'organisme pourra néanmoins accepter des réserves qui ne réduisent pas le champ d'application des garanties à indiquer sur l'acte d'engagement.

Les offres non éliminées seront classées suivant leur note globale pondérée, calculée en faisant la somme de chaque note critère pondérée. Une négociation pourra être engagée avec les 3 candidats les mieux classés. Elle portera sur

les aspects techniques et financiers et prendra la forme d'échanges à l'initiative de l'acheteur. Les offres complémentaires ou modificatives seront jugées selon les mêmes critères.

7- Documents à fournir par l'attributaire :

- l'acte d'engagement (AE) à signer par l'attributaire et ses annexes ;
- les pièces du marché complétées ou modifiées suite à une négociation ou mise au point
- les documents réglementaires, fiscaux et sociaux, s'ils ne sont pas déjà fournis ou disponibles
- les attestations d'assurance exigées et le RIB

8- Recours :

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

- Référé précontractuel prévu à l'article 1441-2 du Code de procédure civile, et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
- Référé contractuel prévu à l'article 1441-3 du Code de procédure civile, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article précité.

l'instance de recours est le Tribunal judiciaire de Lyon 67 rue Servient 69003 LYON